



# LE BRUT ANALYSÉ DANS LE DÉTAIL :

Audits publics des coûts des projets pétroliers  
et gaziers en vue d'optimiser la collecte de  
recettes

Résumé Exécutif

Le rapport complet est disponible à :  
[bit.ly/2DjTqIt](https://bit.ly/2DjTqIt)

Le secteur pétrolier offre aux gouvernements le potentiel d'énormes recettes fiscales qui peuvent être investies dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Pour ce faire, ces recettes doivent d'abord être collectées. Des impôts sont prélevés sur les bénéficiaires, mais les entreprises peuvent chercher à réduire leur fiscalité en déduisant des coûts inéligibles ou exagérés, souvent versés à des parties associées. L'outil essentiel dont disposent les gouvernements pour lutter contre la surévaluation du coût du pétrole est la faculté de vérifier les coûts. Les sources de données permettant de savoir si les gouvernements utilisent ce pouvoir de manière efficace ne sont cependant pas légion. Les pratiques de vérification des coûts au Ghana, au Kenya et au Pérou prouvent à penser que les gouvernements font face à d'importantes difficultés pour aller au bout de cette démarche. Oxfam formule ici des recommandations pour surmonter ces difficultés et veiller à ce que les administrations publiques collectent les impôts redevables afin de garantir une bonne exploitation de ressources pétrolières limitées et non renouvelables.

© Oxfam International Novembre 2018

Ce rapport a été rédigé par Alexandra Readhead, Daniel Mulé et Anton Op de Beke. Les auteurs tiennent à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport, notamment celles qui ont fourni des renseignements dans le cadre d'entretiens, ou encore par voie écrite. Les auteurs sont particulièrement reconnaissants du temps que les représentants des gouvernements du Ghana, du Kenya et du Pérou leur ont accordé dans le cadre de ce projet, ainsi que de leur franchise et de leur coopération. Nous remercions également Ben Boakye, Jack Calder, Humberto Campodonico, Thomas Lassourd, Charles McPherson, Rob Veltri et Charles Wanguhu pour leurs excellentes contributions. Nos remerciements s'adressent en particulier à nos collègues d'Oxfam, Francis Agbere, Miguel Levano, Gilbert Makore, Armando Mendoza et Davis Osoro, pour leur dévouement, qui a permis d'obtenir des études de cas de qualité. D'autres membres du personnel d'Oxfam doivent être remerciés pour leur contribution, notamment : Alejandra Alayza, Alex Ampaabeng, Andrew Bogrand, Kathleen Brophy, Nathan Coplin, Nadia Daar, Nick Galasso, Christian Hallum, Richard Hato-Kuevor, Joy Kyriacou, Max Lawson, Robert Maganga, Kevin May, Abdul Karim Mohammed, Joy Ndubai, Oli Pearce, Marta Pieri, Quentin Parrinello, Maria Ramos, Radhika Sarin, Claudia Sanchez, Robert Silverman, Kate Stanley, et Ian Thomson. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous ceux sans qui cette publication n'aurait pu voir le jour, notamment Ian Gary, Emily Greenspan et Isabel Munilla, pour leur capacité à saisir très tôt l'importance de ce sujet et pour leur soutien indéfectible, sans oublier James Morrissey et Laurel Pegorsch pour leur appui indéfectible et leur souci constant du détail. Ce rapport a également été rendu possible grâce au soutien de la Fondation Ford et de la Fondation William et Flora Hewlett. Nous leur sommes reconnaissants de continuer à croire en notre travail de promotion de la justice fiscale et de la responsabilité citoyenne, afin d'encourager les bonnes pratiques de gouvernance dans les secteurs du pétrole, du gaz et des ressources minières.

Pour de plus amples informations concernant les questions soulevées dans le présent document, veuillez écrire à [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Cette publication est protégée par les droits d'auteur. Toutefois, le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, à condition qu'il soit fait mention de la source dans son intégralité. Le titulaire des droits d'auteurs demande à ce que toute utilisation de la sorte lui soit communiquée à des fins d'évaluation d'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, toute réutilisation dans d'autres publications, toute traduction ou adaptation doit faire l'objet d'une autorisation et le versement des droits y afférents peuvent être exigés. Courriel [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans cette publication sont correctes au moment où ce document va sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous  
l'ISBN : 978-1-78748-359-0, en novembre 2018.

DOI : 10.21201/2018.3590

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Photographie en couverture : Légende : Installation de forage de pétrole sur la côte péruvienne proche de Lobitos (Rafael Storch).

# RÉSUMÉ

La collecte de recettes par le biais des impôts et d'autres moyens est une prérogative essentielle des pouvoirs publics. Ils ont besoin de recettes pour financer des dépenses telles que les investissements en infrastructures et services sociaux, notamment les services de santé et l'éducation. L'imposition et les dépenses publiques progressives sont au cœur de la lutte contre les inégalités et de l'éradication de la pauvreté.<sup>1</sup> Toutefois, dans de nombreux pays en développement, malgré le déploiement d'actions concertées, le recouvrement de recettes demeure peu satisfaisant. Selon la Banque Africaine de Développement, pour financer les besoins du continent en termes d'infrastructures et de développement humain, les pays africains devront porter la moyenne des impôts collectés à 25 %<sup>2</sup> de leur produit intérieur brut (PIB), contre 19,2 %<sup>3</sup> aujourd'hui.

Les industries extractives : pétrole, gaz et exploitation minière représentent une opportunité sans équivalent pour mobiliser des ressources nationales plus importantes et combler l'écart entre riches et pauvres. Le secteur pétrolier en particulier génère souvent d'énormes bénéfices et les gouvernements, en tant que gardiens de ces ressources, peuvent se prévaloir d'emporter la part du lion. Même si les compagnies pétrolières et gazières contribuent déjà considérablement aux recettes du gouvernement, il existe une marge pour qu'elles y contribuent davantage. Dans la pratique, il est cependant difficile pour les gouvernements des pays en développement de gérer correctement leurs régimes fiscaux pétroliers et de percevoir tout ce qui leur revient. Les autorités fiscales ne disposent pas toujours des outils juridiques et réglementaires, de l'expertise ou des informations nécessaires. En outre, des incitations contradictoires ou des pressions politiques peuvent compliquer leur tâche qui consiste à optimiser le recouvrement.

Le gonflement des dépenses des compagnies représente une grande menace pour les recettes publiques découlant du pétrole et du gaz. Plus les entreprises déclarent de coûts, moins il y a de bénéfices à imposer, ce qui signifie que le gouvernement recouvre moins de recettes. Les pays en développement sont ceux qui ont le plus à perdre dans cette surévaluation des coûts, en raison de leur dépendance démesurée à l'impôt sur le revenu des sociétés.<sup>4</sup> Les compagnies cherchent parfois également délibérément à éluder ou éviter de payer des impôts. L'évasion consiste à l'utilisation de méthodes légales (par opposition aux méthodes illégales) visant à minimiser le montant de l'impôt sur le bénéfice dû par une société multinationale (MNC). Le récent scandale fiscal impliquant une compagnie pétrolière en Australie confirme le fait que lorsque les compagnies pétrolières obtiennent des biens, des services et des dettes d'autres sociétés liées détenues par la même multinationale, il existe un risque qu'elles gonflent leurs coûts pour réduire leurs profits et les transférer à l'étranger.<sup>5</sup>

Oxfam et ses alliés ont fait pression pour améliorer la gouvernance fiscale des industries extractives, notamment par une transparence et

***Les industries extractives : pétrole, gaz et exploitation minière représentent une opportunité sans équivalent pour mobiliser des ressources nationales plus importantes et combler l'écart entre riches et pauvres.***

***Les compagnies cherchent parfois délibérément à éluder ou éviter de payer des impôts. L'évasion consiste à l'utilisation de méthodes légales (par opposition aux méthodes illégales) visant à minimiser le montant de l'impôt sur le bénéfice dû par une société multinationale (MNC).***

une surveillance accrues.<sup>6</sup> Comme en témoignent les travaux récents d'Oxfam sur les risques de pertes fiscales réalisés,<sup>7</sup> un des domaines qui mérite de voir son efficacité améliorée est la réalisation de contrôles fiscaux par les gouvernements.

Les pays producteurs de pétrole doivent s'assurer qu'ils conservent une part pertinente de la valeur de leur pétrole et de leur gaz pour atteindre leurs objectifs de mobilisation de ressources intérieures (*MRI*), faute de quoi des millions de dollars peuvent leur échapper. Dans deux cas distincts, les inspecteurs ont constaté que des compagnies pétrolières et gazières avaient surestimé leurs coûts pour un montant de 127 millions de dollars en République du Congo, et 81 millions de dollars en Ouganda. Il en résultait une perte conséquente de recettes : 63,5 millions de dollars au Congo et 24 millions de dollars en Ouganda (voir « Introduction »). La présente étude identifie plusieurs défis à un contrôle efficace des coûts du secteur pétrolier au Ghana, au Kenya, et au Pérou, lesquels peuvent être pertinente aux autres pays qui exploite les hydrocarbures :

- **Le droit déterminant le traitement et l'admissibilité des coûts pétroliers est inadapté et il est parfois difficile d'appliquer les évolutions législatives.** L'efficacité d'un contrôle fiscal dépend de l'efficacité de la loi qu'il cherche à faire appliquer. Les lacunes juridiques et les pratiques de coûts abusifs sont de nature à limiter la capacité des inspecteurs à préserver les ressources des gouvernements.
- **La fragmentation institutionnelle entrave l'administration efficace des ressources.** Les compétences d'audit des coûts sont souvent confiées à plusieurs organismes publics, qui ont parfois des missions contradictoires. Une coordination inadéquate entraîne inévitablement une duplication des efforts et une incertitude pour les investisseurs quant à la détermination finale des recettes brutes.
- **Les inspecteurs manquent de connaissances et d'expertise sectorielles.** L'absence d'évaluation régulière des risques inhérents au secteur pétrolier reflète la méconnaissance des caractéristiques de ce secteur par les autorités fiscales. En dépit de ces lacunes, ni le Ghana ni le Kenya n'ont exercé leur faculté, matérialisée dans de nombreux accords pétroliers, d'externaliser (en partie, aux frais de l'entreprise) l'inspection des comptes de la compagnie auprès de cabinets d'audit externes.
- **Il est difficile d'obtenir des données de référence permettant de vérifier les coûts du pétrole.** Les exigences en matière de communication ne sont pas claires ou sont incomplètes, ce qui empêche les gouvernements d'obtenir l'accès à certains renseignements de la part des entreprises. Néanmoins, des travaux sont en cours à l'échelle mondiale pour agrandir le *pool* de données mis à disposition du public, notamment en ce qui concerne les coûts du pétrole.
- **Les contrôles fiscaux interviennent souvent trop tard.** La tendance consiste à n'accorder la priorité aux audits qu'une fois que le pétrole s'écoule, soit bien longtemps après le début de la mise en valeur du gisement pétrolifère. À ce moment-là, la faculté du

gouvernement d'effectuer des contrôles a parfois expiré et les sociétés n'ont parfois plus l'obligation de tenir des registres.

- **En ce qui concerne le contrôle des coûts, la transparence et l'obligation de rendre compte au public sont absentes.** Les renseignements disponibles au public ne forment pas une base suffisante pour vérifier la façon dont les gouvernements utilisent leurs droits en matière de contrôle des coûts. Les citoyens n'ont connaissance du fait qu'un gouvernement audite des coûts ou ne découvrent les résultats de ces audits que lorsqu'une affaire est portée devant les tribunaux. Les institutions supérieures de contrôle (ISC), les législateurs nationaux, les commissions indépendantes et les groupes multipartites de l'*Extractive Industries Transparency Initiative* (Initiative pour la transparence dans les industries extractives, *EITI*) pourraient tous examiner les pratiques de contrôle des coûts, mais en général, ces acteurs ne le font pas.

# RECOMMANDATIONS

À l'appui de l'analyse de ces difficultés récurrentes, ce rapport formule une série de recommandations qui aideraient le Ghana, le Kenya, le Pérou et d'autres pays producteurs de pétrole confrontés à des difficultés similaires à mieux limiter le risque de surévaluation des coûts, grâce à des contrôles efficaces.

1. **LÉGISLATION** : Examiner et renforcer les contrôles juridiques des coûts du pétrole. Élaborer soigneusement les lois qui déterminent le traitement ou l'admissibilité des coûts, de manière à ce que les inspecteurs disposent des outils juridiques nécessaires à la protection des ressources de l'État.
2. **COORDINATION** : Définir clairement les organismes publics responsables de la vérification des coûts, et renforcer la coordination entre organismes en matière de gestion des recettes pétrolières. Les mécanismes de coordination doivent promouvoir l'échange d'informations et d'expertise entre gouvernements, notamment des renseignements émanant des compagnies pétrolières nationales.
3. **CAPACITÉ** : Développer l'expertise technique et les connaissances propres au secteur pour détecter et atténuer la surévaluation des coûts dans le secteur pétrolier. Une approche de vérification fondée sur l'analyse des risques et dûment renseignée est particulièrement importante pour ces pays aux ressources limitées, afin de veiller à ce que leurs ressources humaines et financières limitées soient employées de manière judicieuse.
4. **INFORMATION** : Prendre des mesures pour mettre davantage d'informations à disposition des parties prenantes afin de vérifier et d'évaluer les coûts du pétrole. Il faut envisager de nouvelles façons d'échanger des informations sur les coûts rendus anonymes entre producteurs de pétrole afin d'augmenter la quantité de données de référence.
5. **CADRE TEMPOREL** : Veiller à ce que les délais de vérification et les exigences en matière de tenue de registres soient suffisamment longs et à ce que les coûts soient vérifiés le plus tôt possible après leur apparition. Les gouvernements doivent effectuer des contrôles le plus tôt possible, dès le début des activités des compagnies pétrolières, plutôt que d'attendre que les recettes ne commencent à affluer, car à ce moment les droits de vérification peuvent avoir expiré.
6. **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE** : Divulguer publiquement les activités de contrôle et leurs résultats, et renforcer la capacité des organes de contrôle à surveiller l'utilisation des droits d'inspection des coûts par le gouvernement. Un processus de contrôle transparent et responsable est la condition *sine qua non* à une vérification efficace des coûts. À défaut, il est impossible de déterminer si les gouvernements s'acquittent de leur devoir de protéger les recettes du secteur pétrolier.



### **Encadré 12. Liste de contrôle de suivi des audits de coûts pétroliers par le gouvernement**







- ✓ Le gouvernement a-t-il la légitimité légale pour vérifier les coûts ? Ce droit est-il adéquat ou y existe-t-il des lacunes ?
- ✓ Existe-t-il une liste clairement établie des dépenses admissibles au recouvrement des coûts ou à la déduction fiscale ?
- ✓ La responsabilité de la vérification des coûts est-elle clairement attribuée à un organisme gouvernemental ? Cet organisme a-t-il la légitimité et l'expertise nécessaires pour effectuer la vérification des coûts ?
- ✓ Si les droits de contrôle sont dispersés, existe-t-il un mécanisme de coordination de l'ensemble ? Ces organismes partagent-ils systématiquement les informations et l'expertise nécessaires aux vérifications des coûts ?
- ✓ Les organismes publics responsables de la vérification des coûts disposent-ils d'un nombre suffisant d'auditeurs possédant les connaissances et l'expertise sectorielles requises ?
- ✓ Existe-t-il une évaluation régulière des risques propres au secteur pétrolier ?
- ✓ Les exigences en matière d'information et de rapports sont-elles adéquates ?
- ✓ Le gouvernement peut-il avoir accès aux informations émanant d'autres administrations, ainsi qu'à des données de référence ?
- ✓ Les vérifications ont-elles lieu assez régulièrement, conformément aux délais et aux exigences en matière de tenue de dossiers ?
- ✓ La CNP fournit-elle des informations et de l'expertise dans le cadre des vérifications des coûts du gouvernement ? Est-elle assujettie aux mêmes normes de présentation des informations et aux mêmes normes financières que les autres compagnies pétrolières et gazières privées ?
- ✓ Le gouvernement publie-t-il des informations sur les activités et les résultats de la vérification ?
- ✓ Les constatations de l'audit entraînent-elles des redressements et/ou un ajustement de la part de la production due ?
- ✓ Existe-t-il des organismes de surveillance qui encadrent l'utilisation des droits de contrôle des coûts ?

*La société civile peut exiger davantage de transparence et surveiller l'utilisation des droits de contrôle des coûts.*



# Synthèse des recommandations pour chaque acteur


## Gouvernements

 <p><b>LÉGISLATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'une définition claire de la séparation des comptabilités dans la loi.</li> <li>• Publication de directives à l'intention des contribuables sur les éléments fiscaux susceptibles d'être mal interprétés.</li> <li>• Adoption et mise en œuvre de règles solides en matière de prix de transfert, outre le fait d'envisager d'autres règles de politique fiscale plus faciles à administrer.</li> <li>• Examen attentif du caractère admissible des coûts aux fins de la couverture des coûts ou de la déduction fiscale.</li> <li>• Contrôle du fait que toutes les clauses de stabilisation fiscale sont limitées dans le temps et dans leur portée.</li> </ul>
 <p><b>COORDINATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de la responsabilité de la vérification des coûts à un organisme ou officialisation d'une coopération entre les organismes.</li> <li>• Promotion d'une supervision forte par les ISC, mais pas de contrôle direct.</li> <li>• Adoption de mesures pour veiller à ce que les compagnies nationales pétrolières (CNP) partagent les résultats des contrôles des coentreprises avec les organismes de vérification des coûts.</li> <li>• Adoption d'une loi portant création d'un comité interinstitutionnel doté d'un budget stable.</li> </ul>
 <p><b>CAPACITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assignation d'un nombre suffisant d'employés à la vérification des coûts du pétrole.</li> <li>• Développement de connaissances spécialisées du secteur pétrolier.</li> <li>• Recours éventuel à des auditeurs externes indépendants afin d'effectuer les audits de coûts..</li> </ul>
 <p><b>INFORMATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application d'exigences et de normes claires en matière de communication pour l'évaluation des risques.</li> <li>• Adoption de règles de documentation au sujet des prix de transfert, comprenant des exigences pour que les compagnies tiennent des registres principaux et des fichiers locaux.</li> </ul>
 <p><b>CADRE TEMPOREL</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du caractère réaliste des délais impartis pour la réalisation d'un audit.</li> <li>• Audit des coûts avant même que les recettes ne commencent à apparaître.</li> <li>• Approbation préalable des dépenses des compagnies pétrolières et gazières ayant fait l'objet d'un budget.</li> </ul>
 <p><b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des audits et d'un rapport annuel décrivant l'utilisation des droits et des résultats de l'audit des coûts.</li> <li>• Enrichissement des connaissances sectorielles des ISC afin d'améliorer l'efficacité de la surveillance.</li> <li>• Publication des audits et d'un rapport annuel décrivant l'utilisation des droits et les résultats de l'audit des coûts.</li> </ul>

## Société civile

 <p><b>LÉGISLATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remise en cause des clauses de stabilisation du gouvernement lorsqu'elles sont mal définies.</li></ul>
 <p><b>COORDINATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance de la coordination et de l'affectation des ressources entre organismes pour la vérification des coûts.</li></ul>
 <p><b>CAPACITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion d'un plaidoyer en faveur d'une stratégie claire d'évaluation des risques de la part des organismes de vérification des coûts.</li></ul>
 <p><b>INFORMATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Incitation du gouvernement à lancer des appels d'offres publics pour exploitation du pétrole, du gaz et des gisements miniers.</li></ul>
 <p><b>CADRE TEMPOREL</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi attentif de l'expiration des droits de vérification et de la comptabilité, en insistant sur la divulgation des contrats afin d'assurer une compréhension claire des droits de vérification.</li></ul>
 <p><b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pression sur le gouvernement pour qu'il rende publics les résultats des contrôles.</li><li>• Encadrement de la vérification des coûts et promotion de la participation des femmes aux activités d'encadrement.</li><li>• Exiger une plus grande transparence de la part des CNP, et surveillance accrue de celles-ci.</li><li>• Intégration des informations sur l'audit des coûts dans le champ d'application de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).</li></ul>

## Partenaires internationaux au développement

 <b>LÉGISLATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remise en cause des clauses de stabilisation du gouvernement lorsqu'elles sont mal définies.</li></ul>
 <b>COORDINATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation d'un soutien appui technique et financier aux partenaires internationaux du développement.</li></ul>
 <b>CAPACITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui des demandes du gouvernement en matière de renforcement des capacités et d'externalisation des audits.</li></ul>
 <b>INFORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion de l'accès aux bases de données commerciales échange d'informations.</li></ul>
 <b>CADRE TEMPOREL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi attentif de l'expiration des droits de vérification et la comptabilité.</li></ul>
 <b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation de l'effet de levier pour insister sur la réalisation d'audits de coûts rigoureux, la publication des vérifications, la production de rapports publics et la surveillance du processus et des résultats.</li><li>• Recueil de données quantitatives sur l'utilisation des droits de vérification des coûts.</li></ul>

## Sociétés pétrolières et gazières

 <p>LAWS</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recours aux conseils des autorités fiscales concernant les éventuelles ambiguïtés.</li></ul>
 <p>COORDINATION</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration active avec le gouvernement et demande des conseils au besoin.</li></ul>
 <p>CAPACITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide au gouvernement pour comprendre le secteur pétrolier et gazier, notamment au moyen d'ateliers conjoints.</li></ul>
 <p>INFORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité avec les exigences de déclaration et de divulgation et demandes d'information.</li></ul>
 <p>CADRE TEMPOREL</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réponse rapide et de façon coopérative aux demandes de vérification.</li></ul>
 <p>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexion sur la reddition de comptes publique et l'examen minutieux des impôts qui ont été acquittés.</li><li>• Adoption et publication de principes fiscaux pour guider le travail des compagnies auprès des organismes d'administration fiscale.</li></ul>



# NOTES

- <sup>1</sup> Voir à titre d'information : Oxfam, Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités, 8 octobre 2018, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018>
- <sup>2</sup> Banque africaine de développement. (2018). Perspectives économiques en Afrique 2018, [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African\\_Economic\\_Outlook\\_2018\\_-\\_FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_FR.pdf)
- <sup>3</sup> OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Revenue Statistics in Africa, 2017, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-2017-infographic.pdf>. IMF, **Regional Economic Outlook for Sub-Saharan Africa** (Washington, DC, 2017), <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/REO/AFR/2017/May/pdf/sreo0517.ashx>. Ce rapport annonce un taux d'impôts moyen de 17,0 % du PIB pour la région en 2017 et conclut que pour la plupart des pays, une augmentation de 3 à 5 points de pourcentage est réalisable. IMF, **Regional Economic Outlook : Domestic Revenue Mobilization and Private Investment** (Washington, DC, 2018), <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/REO/AFR/2018/May/pdf/sreo0518.ashx?la=en>
- <sup>4</sup> CNUCED, **Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 : Reforming International Investment Governance** (Geneva, 2015), p. 182, [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2015\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2015_en.pdf)
- <sup>5</sup> P. Wells, "Chevron Loses Landmark Tax Case on Transfer Pricing", **Financial Times**, 20 avril 2017, <https://www.ft.com/content/9eae50e-264f-11e7-a34a-538b4cb30025>
- <sup>6</sup> Le travail d'Oxfam sur les industries extractives couvre un large éventail de thématiques, notamment celles de la fiscalité et de la transparence, mais aussi des questions ayant trait à l'approbation de la population : «Oxfam plaide pour des politiques publiques et des pratiques d'entreprise justes dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, et soutient le droit des populations à être impliquées de manière significative dans les décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles.» Oxfam America, "Resource Rights," <https://policy-practice.oxfamamerica.org/work/resource-rights/>. Le Programme mondial des industries extractives d'Oxfam est actif dans 30 pays. Oxfam, "Extractive Industries Global Program" (carte), <http://eimap.oxfam.org/>. Pour de plus amples informations concernant la stratégie d'Oxfam dans le domaine des industries extractives, voir Oxfam International, *Achieving Natural Resource Justice : Extractive Industries Global Program Strategic Plan 2016-2019*, <https://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/achieving-natural-resource-justice/>
- <sup>7</sup> Voir, par ex., Oxfam, **Mapping Risks to Future Government Petroleum Revenues in Kenya** (Oxford, 2016), [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/rr-mapping-risks-petroleum-revenues-kenya-060516fr.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-mapping-risks-petroleum-revenues-kenya-060516fr.pdf)



Photographie : La plateforme pétrolière Heritage d'ExxonMobil dans l'océan pacifique (Glenn Beltz).

## OXFAM

Oxfam International est une confédération composée de dix-neuf organisations indépendantes de même sensibilité qui agissent « contre les injustices et la pauvreté ». Elles travaillent ensemble et en collaboration avec des partenaires locaux répartis dans près de quatre-vingt-dix pays. Veuillez écrire à l'une ou l'autre de ces agences pour obtenir de plus amples renseignements, ou consulter notre site [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam America ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-in-Belgium ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Brasil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Germany ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam IBIS (Danemark) ([www.oxfamibis.dk](http://www.oxfamibis.dk))

Oxfam India ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón (Espagne) ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))

Oxfam Ireland ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italia ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Mexico ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam New Zealand ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Oxfam Afrique du Sud ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))

Observateur :

KEDV (Oxfam Turquie)

[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

